



## Règlement d'Ordre Intérieur de la piscine de Genval, rue du Vallon 43

Art.1. Toute personne ou groupe qui entre dans l'enceinte de la piscine se soumet, sans réserve, au présent règlement.

Art.2. La piscine est accessible à la clientèle suivant son horaire. Le parking est également accessible à la clientèle suivant son horaire pour pouvoir laisser la place aux clientes du cours suivant.

Art.3. Nul ne peut avoir accès au bassin s'il n'a pas, au préalable, acquitté sa cotisation.

Art.4. Les abonnements d'aquagym et d'aquabike sont strictement personnels.

Art.5. Les casiers sont à disposition des utilisateurs dans les vestiaires et se ferment à l'aide de cadenas à clef appartenant à l'établissement.

Chaque casier devra être vidé à la fin de chaque cours pour permettre aux client(e)s suivant(e)s de les utiliser.

Art.6. Tout participant aux cours déclare être en bon état de santé physique et ne souffrir d'aucun trouble ou faiblesse physique, de nature cardiaque, respiratoire ou autre, et d'aucune prédisposition pathologique de nature à présenter une quelconque incompatibilité ou risque avec l'exercice.

Art.7 Chaque participant assume l'entière responsabilité de tout dommage corporel qui découlerait directement ou indirectement de sa participation aux cours et renonce à exercer tous recours contre leur coach.

Art.8. Le coach décline toute responsabilité du chef d'accident quel qu'il soit causé par les utilisateurs de la piscine. Ces derniers seront responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner à des tiers, au matériel et aux locaux.

Art.9. Il est interdit de consommer des boissons et des aliments dans l'enceinte du bâtiment. Seules sont autorisées les bouteilles en plastique pour la clientèle lors de leurs cours.

Art.10. Il est formellement interdit de circuler avec des chaussures après avoir franchi le hall d'entrée. Dans la zone « pieds nus » allant de la douche aux plages des bassins, toute personne devra porter des chaussons d'aquagym.

Art.11. L'accès au bassin ne sera pas autorisé :

- aux personnes atteintes d'affections ou lésions cutanées avérées
- aux personnes n'ayant pas respecté le passage sous la douche (conformément à l'article 10 § 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2003 portant conditions sectorielles relatives aux bassins de natation).
- aux personnes atteintes ou suspectées de maladies contagieuses (circulaire du 13 mars 1975 du Ministère de la Santé Publique)

Art.12. Les chaussures doivent être rangées dans l'espace prévu à cet effet dans le hall d'entrée.

Art.13. Il est notamment défendu :

- a) de plonger dans le bassin.

b) de faire usage ou de s'enduire de produits quelconques (crème, huile, ...) qui seraient de nature à souiller l'eau des bassins et les filtres des douches.

Art.14. Le matériel et les équipements mobiles mis à disposition des usagers devront être rangés après chaque utilisation par l'utilisateur lui-même.

Art.15. Le matériel de secours peut sauver une vie. A l'exception d'un cas de force majeure, l'utilisation du matériel de sauvetage, de premiers soins et d'incendie est uniquement réservé aux membres du personnel de l'établissement. Le centre est équipé d'une défibrillateur homologué et conforme.

Art.16. En cas d'accident ou d'urgence, prévenir le 112 dans les plus brefs délais.

Art.17. L'apposition d'affiches, articles publicitaires ou les prises de vues photo ou vidéo ne sont permises que moyennant l'autorisation de la Direction. La Direction refuse tout affichage étranger aux activités du centre.

Art.18. Tout accès aux locaux techniques, aux salles privées et à l'étage du bâtiment est strictement interdit.

Art.19. La Direction et le personnel attachés à l'établissement ne peuvent, en aucun cas, être rendus responsable de perte, vol, disparition ou dégâts à des objets quelconques ou à des pièces d'habillement.

Art.20. Toute personne non respectueuse du présent règlement ou ayant causé des dégradations au bâtiment et au matériel, pourra, outre la réparation du préjudice causé, être expulsée immédiatement des installations et faire l'objet de poursuites judiciaires.

Art.21. En cas de litige grave, seul le tribunal de Nivelles est compétent.

Art.22. Aucun abonnement et aucune séance manquée ne sera remboursée ou déduite d'un prochain abonnement! (sauf certificat médical et si et uniquement si une cliente de remplacement est prévue pour les jours à rembourser)

Art.23. Le présent règlement sera disponible sur le site internet [www.gym-silhouette.be](http://www.gym-silhouette.be)

Art.24. En accédant au cours, vous acceptez le règlement d'ordre intérieur et les conditions d'inscription de cette piscine dans leur totalité ainsi que notre politique de confidentialité RGPD annexée à ce règlement.



Lu et approuvé, date, nom, prénom et signature

## Notre politique de confidentialité

### 1. Finalité des données

J'enregistre vos données personnelles afin de pouvoir assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de vos inscriptions à mes cours.

- NOM & PRENOM: Ces informations me permettent de pouvoir identifier un participant lors de sa venue aux cours.
- NUMERO DE TELEPHONE: Un numéro de téléphone de contact est indispensable afin de pouvoir joindre le participant ou son responsable en cas de modification par rapport à l'organisation de l'activité ou de problème survenu durant l'activité.
- ADRESSE EMAIL: La confirmation d'inscription à une activité est envoyée par email. Cet email contient les informations pratiques relatives à l'activité ainsi que les modalités de paiement. Il est donc important que cette confirmation parvienne au participant. L'adresse email peut également être utilisée pour l'envoi de la Newsletter reprenant les nouveautés et activités proposés.

Toutes les informations demandées lors d'une inscription ne sont utilisées qu'à des fins administratives hormis l'envoi par email de la newsletter. Ces démarches ont pour unique but de vous renseigner au mieux et vous tenir au courant de nos prochaines activités ou changement d'horaires.

\* Si vous désirez être retiré de la liste d'envoi de la newsletter par email, merci de me le signaler par mail en précisant le nom et prénom du ou des inscrit(s) concernés.

### 2. Droit d'accès vos données personnelles

Conformément à la loi RGDP, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Stéphanie de Gym-Silhouette par téléphone 0473/64.68.78 soit par email [contact@gym-silhouette.be](mailto:contact@gym-silhouette.be)

### 4. Comment retirer mon consentement

Si vous désirez retirer votre consentement pour l'utilisation de vos données personnelles, il vous suffit de me contacter par téléphone 0473/64.68.78 ou par email [contact@gym-silhouette.be](mailto:contact@gym-silhouette.be) afin de supprimer les informations de ma base de données. Pour toute question supplémentaire relative à la protection de vos données personnelles et à vos droits relatifs à ces données, n'hésitez pas à me contacter par téléphone 0473/64.68.78 ou par email [contact@gym-silhouette.be](mailto:contact@gym-silhouette.be)

Lu et approuvé, date et signature